

COMMUNE DE METZ EN COUTURE

L'an deux mil vingt-trois, le 4 du mois de décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Metz-en-Couture s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, suivant convocation datée de 30 novembre 2023 affichée le 30 novembre 2023.

Présents : M. Michel LALISSE, Mme Béatrice MONTIGNY, M. Blaise FENET, Mme Stéphanie WYKROTA, M. Jean Luc CAPON, M. Maxime GEORGE, Mme Patricia PAMART, Mme Nicole NAVARRO.

Absents excusés : M Patrice DUPIRE (procuration à Mme Nicole NAVARRO), M Christophe PATON (procuration à Mme Ingrid GUISE)

Absents : M Richard RISSO, M Benjamin GOUBET, M Paul-Hervé DUBOIS.

En application de l'article L 2121-15 du Code Générale des Collectivités Territoriales, Monsieur Jean-Luc CAPON est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

CM-D2023-04-12/01

Avis sur l'organisation de l'arbre de Noël

Nombre de Membres en exercice : 14
Nombre de Membres présents : 8
Nombre de suffrages exprimés : 10
Votes Pour : 10
Votes Contre : 0
Abstention : 0

Le Maire de la commune de Metz-en-Couture,

Considérant que la fête de Noël est prévue le samedi 16 décembre 2023 à partir de 9 h 45

Considérant le contrat n° 231226 pour la prestation de magie par Matono - 60400 MORLINCOURT

Il est rappelé que :

- Le spectacle de magie Matono : 550 € TTC pris en charge par la mairie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

φ d'émettre un avis favorable au contrat n°231226 pour la prestation de magie par Matono - 60400 MORLINCOURT pour la somme de 550€ T.T.C.

Décision rendue exécutoire par affichage et transmission en Préfecture le 15 décembre 2023

Pour extrait conforme ;

M Jean-Luc CAPON
Secrétaire de séance,

M. Michel LALISSE,
Maire,

Publié sur le site internet le 09/02/2024

Envoyé en préfecture le 15/12/2023

Reçu en préfecture le 15/12/2023

Identifiant de télétransmission : ID 062-21605724